

Le Clos aux Chèvres



COLIS DE PORC FERMIER

Le Clos aux chèvres vous propose des colis de viande de porc élevé par nos soins sur l'exploitation.

Afin de recycler le lactosérum, résidu de la fabrication des fromages (appelé aussi petit-lait), nous avons acheté 12 porcs dans un élevage du Rhône (Ferme Allabouvette), au mois de mai. A leur arrivée, ils pesaient 30kg. Nous les avons installés dans un parc de 4000m² en plein air, avec une cabane pour dormir au sec.

Nous les avons nourris de petit lait, et de pain sec récupéré dans les boulangeries, et depuis cet automne, ils mangent également des pommes de terre, légumes, châtaignes et autres fruits récoltés dans les vergers. Ils auront passé plus de 6 mois sur notre exploitation, au grand air.

Ils seront abattus à l'abattoir de Megève (indispensable pour la commercialisation) et transformés en partie par un boucher spécialiste et par nos soins, a la ferme.

Nous souhaitons faire partager, découvrir ou redécouvrir à nos adhérents les saveurs d'un porc fermier exceptionnel, comme il s'en faisait dans nos montagnes, ainsi que la tradition de la cochonnaille.

C'est pourquoi nous proposerons dans un même colis de la viande fraîche mais aussi de la cochonnaille et des charcuteries typiquement Chablaisiennes, afin de valoriser le porc dans sa totalité,

Les colis d'une douzaine de kilos comprendront approximativement :

- Rôti filet ou échine
- Rouelle (rôti de jambon avec os)
- Saucisse de Toulouse (à griller)
- 8 steaks hachés de porc
- 6 côtes de porc
- Un morceau de demi-sel
- 4 boudins noirs
- 2 ou 3 saucisses aux choux
- 3 morceaux de 300gr de lard fumé
- 3 paquets de 5 tranches de jambon blanc
- Pâté de tête, terrine de campagne
- 4 diots fumés

Le prix est fixé à 14€/kg, sachant que tous les morceaux seront sous-vide et étiquetés

Possibilité de commander des saucissons secs (fabrication de l'hiver dernier)

Le contenu et le poids des colis pourront varier selon le poids des animaux.



Contrat d'engagement « Colis de Porc fermier » 2018

Le présent contrat est passé entre :

L'Adhérent :

Mme, Melle, M. :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Et Le **Producteur : GAEC Le Clos aux Chèvres** – 415 rte Essert la Pierre – 74430 ST JEAN D'AULPS

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement **d'un colis de porc d'environ 12 kg en 2 livraisons** dont les dates restent à fixer,

- la première pour la livraison de la viande et de la cochonnaille,
- la deuxième pour le lard, le jambon cuit, les saucisses, et saucissons s'il y a lieu

Le Producteur s'engage :

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, les colis de porc de l'adhérent, produits par ses soins,
- à informer à la demande, sur le lieu de livraison, l'adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la charte des AMAP
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois (les mois d'encaissements étant définis à l'avance),
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association Les Paniers Du Chablais

L'Adhérent s'engage :

à venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, son colis de porc fermier,

- à prévoir un contenant adapté au transport de produit frais,
- à régler un acompte de 50€ par chèque lors de la remise du contrat au producteur
- à remettre au producteur, lors de la 2ème distribution le solde du contrat, (poids réel x 14€/kg – 50€ acompte)
- à prévenir le groupe de suivi et le producteur au moins un mois à l'avance lors du départ définitif du contractant (cf. règlement intérieur de l'association Paniers du Chablais),
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou la quantité,
- à respecter les principes de la charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association Les Paniers du Chablais

Règlement

Nombre de Kg (à remplir lors de la distribution)..... X 14€ /kg =€

Nombre de saucissons soit KG (à remplir lors de la distribution) X 22.50 € /kg =€

TOTAL- acompte 50€ =€

En cas de non-respect d'une de ces clauses, le contrat pourra être résilié. L'association Les Paniers du Chablais a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement.

Fait en 3 exemplaires (Adhérent, Producteur, Association)

A Thonon, le

A Thonon, le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur